

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 10 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 56

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Arnaud DUBOIS, Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT,

Étaient absents excusés : Myriam PICARD

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Noël VILLIERE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Alain QUEHE, Nathalie CHENNEVIERE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Pierre FABIEN

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20191218-17 : DR_REDEVANCE INCITATIVE : GRILLE TARIFAIRE 2020

Contexte :

- Travail sur la grille tarifaire en commission Déchets & Recyclables le 22/11/2019 et le 29/11/2019 ;
- Compte-tenu de l'estimation du budget DR 2020, avec une augmentation des charges liées au fonctionnement du service, aux amortissements, il convient

d'augmenter le produit fiscal attendu de 40 000€ passant de 1 960 000€ à 2 000 000€ soit un peu plus de 2%.

Proposition de la grille tarifaire 2020 :

TARIFS 2020						
Tarifs pour les particuliers et les professionnels avec petits volumes de bac						
Type	Effectif du foyer	Litrage	Nombre de levées / ouvertures dans l'abonnement	Redevance annuelle	Levées / ouvertures complémentaires *	Levées / ouvertures supplémentaires **
Badge		30 L	52 ouvertures	123 €	0,70 €	1,00 €
Bac OM	1	80 L	18 levées	123 €	1,87 €	2,66 €
Bac OM	2 à 3	120 L	18 levées	162 €	2,80 €	4,00 €
Bac OM	4 à 6	180 L	18 levées	221 €	4,20 €	6,00 €
Bac OM	7 et plus	240 L	18 levées	282 €	5,60 €	8,00 €
* entre 19 et 24 levées du bac ou 53 et 69 ouvertures pour les badges						
** à partir de 25 levées du bac et 70 ouvertures pour les badges						

TARIFS 2020					
Tarifs pour les professionnels avec gros volumes de bac					
Type	Effectif du foyer	Litrage	Nombre de levées dans l'abonnement	Redevance annuelle	Levées supplémentaires
Bac OM	Professionnel	360 L	30 levées	540 €	6,60 €
Bac OM	Professionnel	660 L	30 levées	1 038 €	13,20 €
Bac OM	Professionnel	770 L	30 levées	1 233 €	15,84 €
Tarifs 2020 conventionnés					
Convention hôpital	Convention	770	156 levées	28 275 €	pas de levées supp
Convention ZOO	Convention	660	50 levées	6 774 €	15,84 €

La redevance prend en compte l'accès aux déchèteries et la collecte des ordures ménagères et des recyclables en porte-à-porte pour les sacs jaunes (bouteilles plastiques, cartonnettes, papiers...) et en point d'apport volontaire pour le verre. Elle couvre aussi les amortissements de tous les investissements réalisés pour maintenir les installations aux normes et renouveler les équipements de collecte de manière régulière. Elle prend en outre en charge les charges de gestion de la facturation des presque 11 000 foyers et plus de 200 professionnels et administrations.

Tarifs liés aux manifestations exceptionnelles ou installations temporaires

Conformément au règlement de la redevance incitative, il est possible de demander la mise à disposition d'un bac pour une manifestation exceptionnelle ou installations temporaires, cette possibilité est offerte tant aux particuliers qu'aux professionnels : Titre III – point 1-4 ; 3^{ème} paragraphe.

Pour ce faire, il est proposé une tarification par levée en fonction du volume de bac mis à disposition par PBI. Les tarifs 2020, par levée, de ces bacs sont les suivants :

Tarification évènement exceptionnel - mise à disposition d'un bac	
Litrages	Par levée
80	10,00 €
120	15,00 €
180	22,50 €
240	30,00 €
360	45,00 €
660	82,50 €
770	96,25 €

Enfin, conformément au règlement de redevance incitative un certain nombre de tarifs seront appliqués pour des cas spécifiques prévus au règlement :

AUTRES TARIFS LIES A LA REDEVANCE INCITATIVE DE PRE-BOCAGE INTERCOM	
MOTIFS	TARIFS
Forfait Lavage bac après restitution à PBI	30,00 €
Remplacement de carte déchèterie en cas de perte ou vol Non-restitution de carte de déchèterie	15,00 €
Forfait changement volume de bac au-delà d'une modification par an frais de service	50,00 €
Forfait remplacement badge en cas de perte ou vol Non-restitution Badge	10,00 €
Forfait remplacement de bacs pucés en cas de vol ou perte sans déclaration ou si > 1 fois / an Forfait si casse répétée car non-respect du poids maximal autorisé	50,00 €
Forfait non-restitution du bac pucé en cas de départ	50,00 €
Forfait non-déclaration à la redevance incitative pour les particuliers, professionnels et administrations	Montant de la redevance pour un bac 360 litres

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se positionner sur la grille tarifaire de la redevance incitative ainsi que les tarifs pour manifestations exceptionnelles et installations temporaires, ou encore pour les tarifs liés à la redevance.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 42 voix POUR et 9 voix CONTRE** (Monsieur SAINT-LO, Monsieur BISSON, Monsieur LEJEUNE, Monsieur SALLIOT, Monsieur TOUDIC, Monsieur DELAUNAY, Madame LESENECHAL, Monsieur ESNAULT, Monsieur SAVEY) et **5 ABSTENTIONS** (Monsieur LEVERT, Madame LEBERRURIER, Madame GUILLAUME, Monsieur LE MAZIER, Monsieur MALASSIS) **décide :**

✚ **D'ACCORDER** la grille tarifaire présentée et de mettre en application ces tarifs dès le 1er Janvier 2020 ;

✚ **D'AUTORISER** le président à mettre en œuvre les démarches liées à la réalisation de ce projet et à signer tout document s'y afférant ;

✚ **D'AUTORISER** le président à signer les avenants aux conventions avec l'Hôpital
de Les Monts D'Aunay et le Zoo de Jurques.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Gérard LEGUAY
Le Président

